

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 27 août 2020 portant désignation des
membres de la Commission chargée de recevoir les
plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription**

A.Gt 09-09-2021

M.B. 20-09-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 97, § 2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2020 portant désignation des membres de la Commission chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription ;

Vu la proposition transmise en date du 12 juillet 2021 par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;
Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2020 portant désignation des membres de la Commission chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription, les modifications suivantes sont apportées :

1° au 1), les mots «M. Quentin LIBOTTE (UCL - FEF), membre effectif» sont remplacés par les mots «Mme Kawtar KNIDIL (UCL - FEF), membre effectif» ;

2° au 3), les mots «Mme Sarah COPPEN (HELHa - FEF), membre effectif» sont remplacés par les mots «Mme Hajar BENHACHEMI (HE2B - FEF), membre effectif» ;

3° au 4), les mots «Mme Elise GERRIET (CRB - FEF), membre effectif» sont remplacés par les mots «M. Nicolas DEROOSE (HEFF - FEF), membre effectif» ;

4° au 5), les mots «Mme Kawtar KNIDIL (USL-B - FEF), membre suppléant» sont remplacés par les mots «Mme Anaïs COLLIN (HEL - FEF), membre suppléant».

Article 2. - La Ministre de l'Enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} août 2021.

Bruxelles, le 9 septembre 2021.

Par le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY